



POLITIQUE QUALITÉ

Certification AFNOR

Depuis le 12 avril 2012, Archipel est certifié NF Service « Services aux personnes à domicile » par AFNOR Certification.

Cette certification est incontestablement la plus exigeante parmi toutes les certifications existantes.

Elle concerne l'organisation et les méthodes de travail mises en place par notre Association pour garantir un niveau de qualité constant de nos services, dans une recherche continue d'amélioration.



SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE – NF311

Politique et Objectifs Qualité 2017 - 2020

Dès sa création en 1995, Archipel a choisi de mettre en oeuvre une politique globale de qualité en plaçant la personne aidée au centre de ses actions.

Résolument engagée dans l'amélioration continue de la prestation offerte à ses adhérents, Archipel a défini sa ligne de conduite pour les années 2017 à 2020.

Cet engagement se décline autour de 2 orientations principales :

1. Maintenir le niveau de qualité du service

- ▶ Maintenir la qualité du travail effectué au domicile des adhérents.
- ▶ Maintenir la qualité de réactivité du service.
- ▶ Améliorer la coordination des interventions.
- ▶ Améliorer l'évaluation des besoins de nos adhérents

2. Optimiser les compétences des intervenants tout en améliorant leurs conditions de travail

- ▶ Prévenir les risques professionnels
- ▶ Renforcer le respect de la déontologie et la prévention de la maltraitance.
- ▶ Accompagner les intervenants qui travaillent auprès de personnes vulnérables.